MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DES BEAUX-ARTS

ET DES CULTES

BEAUX-ARTS

-----MONUMENTS HISTORIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CLE TO MILL

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

Les Monuments ci-après désignés sont classés parmi les Monuments historiques, savoir :

ARTICLE II.

. Aucun travail, de quelque nature qu'il soit (consolidation, réparation, décoration, restauration, agrandissement, grattage, badigeonnage) ne pourra être exécuté à ces monuments sans que les projets aient été préalablement approuvés par le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

ARTICLE III.

Le Préfet du département et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 Juliet 188 6
Signé: Goldet

Pour ampliation,

Le Directeur des Beaux-Arts,

Jugue Koenyfun

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré GARD par le centre des impôts foncier suivant : EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL NIMES 2 Commune: 67 RUE SALOMON REINACH 30032 UZES 30032 NIMES CEDEX 1 tél. 04.66.87.60.67 -fax 04.66.87.60.67 cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr Section: AY Feuille: 000 AY 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Date d'édition : 22/07/2013 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances 449 Place du 1107 Duché 452 904 m **Ecole Ste Anne** 459 458 903

Brueys

512

477

Tours

1813850

513

1198

457

363

890

Gaston Chauvet

13

891

Passad dardide sésuites

361

875

1813900

360

515

516

359

456

Boucairi

110

348

364